



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2007

(du 17 novembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de la Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2007.

Vous trouverez donc, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2005 et aux prévisions pour 2006, les budgets :

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de 12'697'695.-;
- des investissements, présentant une dépense nette de CHF 19'329'600.-, répartie entre la part à dépenser en 2007 des investissements déjà approuvés par le Conseil général, les crédits spéciaux et la part 2007 des nouveaux crédits à solliciter.

Les traditionnels projets d'arrêts accompagnant le budget et ceux concrétisant les mesures d'économies relevant de votre compétence et non encore adoptées par votre Autorité figurent également à la fin de ce rapport.

2. Situation économique

L'économie mondiale connaît l'une de ses meilleures années ; elle affiche un taux de croissance de près de 5%. Tous les analystes prévoient toutefois un ralentissement pour 2007. Aux Etats-Unis, le repli des investissements immobiliers et le tassement de la consommation commencent à se faire sentir. En Europe, la croissance s'est accélérée au cours de l'année grâce à la consommation privée et aux investissements. En Asie, la progression reste remarquable et est attribuable à l'expansion des investissements d'équipement et à une consommation interne vigoureuse ainsi que d'importantes exportations.

Les derniers chiffres de la croissance confirment l'excellente santé de l'économie suisse. Le produit intérieur brut pour l'année est estimé à 3%. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2000. L'industrie tourne à plein régime, la réserve de travail est en forte hausse. La propension à investir est élevée et la consommation s'affirme. Le marché du travail est dynamique et le taux de chômage est à la baisse.

Ces observations sont également valables pour l'économie régionale. Globalement, tous les secteurs industriels sont satisfaits de la marche des affaires. La visibilité et les réserves de commandes se sont nettement améliorées. On note un important regain d'investissement aussi bien dans l'immobilier que dans l'équipement. L'horlogerie vit des moments particulièrement fastes. Les entreprises actives dans ce secteur, même celles qui sont en début de chaîne, enregistrent de très bons résultats. Le secteur de la construction est très actif, mais les marges sont parfois juste suffisantes.

Par contre, le secteur du commerce de détail ne profite pas de cette bonne situation. Il est difficile d'en établir la cause. Les observateurs et analystes mentionnent le fait que la bonne conjoncture industrielle ne se traduit pas par des augmentations de salaires pour tous les travailleurs. Ils citent aussi la stagnation des dépenses courantes et l'attribution d'une plus grande part du revenu pour d'autres postes (primes d'assurance, santé, services de loisirs, voyages, téléphonie, etc.). L'essor du commerce électronique (e-commerce) pourrait également constituer une part d'explication. Le phénomène de la stagnation des chiffres du commerce de détail est national.

Autre secteur à la peine, celui des revendeurs automobiles qui sont souvent en difficulté face aux exigences de volumes et d'infrastructures imposées par les importateurs. Enfin, la restauration et l'hôtellerie vivent globalement une année moins bonne que la précédente, même si les

hôtelières de la Ville ont pu profiter en 2006 du nombre de touristes attirés à La Chaux-de-Fonds par les manifestations de l'année Art Nouveau.

Les entreprises ont créé des emplois. Cela a un peu influencé le taux de chômage, qui s'inscrit néanmoins à la baisse. Toutefois dans plusieurs branches la hausse des revenus individuels devrait se limiter à une compensation de l'inflation. Seuls les cadres et dirigeants intéressés aux résultats devraient profiter de façon significative de la bonne conjoncture.

3. Contexte financier

Illustrant les efforts d'assainissement fournis depuis plus de deux ans par le Conseil communal, le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 qui vous est soumis présente un déficit de CHF 12'697'695.-, en amélioration de CHF 2'094'887.- par rapport au budget de l'exercice en cours. Il traduit également, comme ceux des précédents exercices, une situation financière profondément obérée et encore loin de l'équilibre, malgré la bonne santé de l'économie, en particulier de l'industrie.

3.1. Evolution des ressources

La vitalité du tissu industriel de la région se traduit par une progression très importante, en valeur relative, des recettes des personnes morales, qui passent de 2,5 à 4,3 millions pour l'impôt sur le capital (+72 %) et de 7 à 11 millions pour l'impôt sur le bénéfice (+57 %), soit une progression totale de plus de 60 %. Bien que réjouissante et importante en termes relatifs, cette progression ne comble toutefois que partiellement le déséquilibre structurel entre les recettes de l'impôt sur les personnes morales et celles provenant de la fiscalité des personnes physiques.

Les revenus estimés pour l'impôt sur les personnes physiques reculent en effet par rapport au budget 2006, sous l'effet conjugué des mesures prises par l'Etat dans le courant de l'année en cours pour corriger la fiscalité des familles monoparentales, de la stagnation des revenus individuels et de prévisions démographiques en léger recul (exode croissant de titulaires de permis C). Ainsi, le produit escompté de l'impôt sur la fortune progresse légèrement, de 4,8 à 5,1 millions de francs (+6,3 %), alors que l'impôt sur le revenu devrait reculer de 65,2 à 63,5 millions (-2,6 %).

La bonne tenue de l'économie se traduit néanmoins par le résultat de l'impôt sur les frontaliers (+ 1,15 millions ou 22 %), alors que l'impôt à la source devrait être inférieur de CHF 360'000.- (-16 %) à celui budgété pour 2006. L'évolution nette de ces deux catégories parvient presque à compenser le recul de l'impôt direct ordinaire sur les personnes physiques.

Les remises et non-valeurs, de même que les montants prévus pour les comptes d'insuffisance (reprises et correction de taxation antérieures) ont fait l'objet de prévisions prudentes, conformes aux montants constatés en 2005.

Globalement, **la rubrique "contributions" progresse donc d'environ 4,5 millions de francs (+ 5,2 %).**

Au chapitre des ressources, il convient toutefois de mentionner aussi un **recul très net des recettes de la péréquation intercommunale qui, avec 14 millions, enregistre une baisse de près d'un million de francs par rapport au budget 2006** et de plus de 1,6 millions par rapport aux comptes 2005. Cette évolution est principalement liée aux effets de la "bascule d'impôts" intervenue avec le désenchevêtrement des tâches (transfert de 30 points d'impôts des communes à l'Etat) et aux augmentations de la fiscalité décidées dans plusieurs communes du canton au cours des deux dernières années tandis qu'une augmentation était refusée en 2005 à La Chaux-de-Fonds.

3.2. Evolution des charges d'intérêt

Les prévisions concernant les charges d'intérêt font état d'une progression de 2,8 millions. Cette détérioration est notamment induite par l'accumulation des déficits du compte de fonctionnement, par les engagements financiers importants découlant des décisions d'investissement des exercices passés et par l'étalement des reprises d'actifs (secondaire 2) ou de dettes (étalement des remboursements de l'hôpital neuchâtelois) liées au désenchevêtrement des tâches.

Si toutes les charges d'intérêt enregistrées ne sont pas supportées par la Ville (certaines sont refacturées ou font l'objet de subventions), cette évolution négative est néanmoins pénalisante pour l'image de la Ville auprès de ses bailleurs de fonds et traduit les déséquilibres chroniques de ses finances.

3.3. Disparition des mesures extraordinaires adoptées pour le budget 2006

La comparaison entre les budgets 2006 et 2007 ne serait pas complète sans tenir compte aussi des mesures exceptionnelles introduites dans le budget 2006 et en particulier :

- la dissolution d'une réserve de 0,57 million constituée par une écriture transitoire pour l'introduction d'ordinateurs dans les classes;
- l'amélioration de 0,61 million liée à la dissolution partielle d'une provision constituée pour travaux futurs;
- l'amélioration de fr. 1,17 million par la dissolution d'une provision constituée sur les débiteurs-impôts.

Ces mesures exceptionnelles ne peuvent naturellement se retrouver dans le budget 2007, qui enregistre dès lors à ce titre une détérioration de 2,35 millions de francs par rapport au budget 2006.

3.4. Charges sous contrôle de l'Etat et mesures prises au plan cantonal

Comme chaque année, le budget de la Ville englobe des charges sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune maîtrise dans la mesure où les montants enregistrés découlent de factures adressées par l'Etat selon le principe du "pot commun" Etat-communes.

Au chapitre des transports, la facture projetée pour 2007 est ainsi supérieure à celle prévue pour l'exercice 2006, sans que les prestations ne soient augmentées et malgré les restrictions prises dans ce domaine par l'Etat. **L'augmentation de CHF 300'000.-** découle principalement des réductions de prestations décidées dans certaines régions, conduisant à un poids plus faible des communes concernées dans la clé de répartition intercommunale des charges. En outre, l'Etat a fait supporter sans consultation au "pot commun" des transports ses décisions concernant l'équipement des véhicules des TN et des TRN de filtres à particules.

Concernant les écoles, les décisions de l'Etat tiennent au retour à un taux de subventionnement de 45 % des traitements des enseignants (40,5 en 2006), partiellement compensé par la disparition de la contribution spéciale versée aux communes en 2006, et aux augmentations des salaires nominaux accordés à l'ensemble de la fonction publique cantonale. Globalement, **la fermeture de 7 classes à La Chaux-de-Fonds est plus que compensée par les augmentations de traitement accordées par l'Etat aux enseignants (augmentation de l'ordre de 0,4 million des charges salariales), tandis que les subventions cantonales nettes (subventions ordinaires et suppression de la contribution spéciale) progressent d'environ 1,2 millions de francs**. A noter toutefois que la progression des salaires des enseignants sera moindre que celle qu'elle aurait dû être en vertu de l'application de la législation, ceci en conformité d'un accord conclu entre le Conseil d'Etat et les syndicats.

La facture de l'aide sociale progresse encore de 1,1 million de francs par rapport au budget 2006 pour atteindre 8,7 millions, confirmant l'impérieuse nécessité de prendre des mesures énergiques au niveau cantonal pour reprendre la maîtrise de ce secteur de charges et favoriser la réinsertion plutôt que l'octroi de prestations sans contre-prestations.

Le subventionnement des crèches augmente lui aussi, quoique dans une moindre mesure, la reconnaissance de nouvelles structures ayant été ralentie. **D'un exercice à l'autre, la croissance des charges atteint CHF 100'000.-**, amenant le budget 2007 à 2,9 millions de francs.

La bonne tenue de l'économie et la diminution du chômage qui en découle laissent par contre espérer une réduction de CHF 200'000.- au titre des mesures d'intégration professionnelle, dont la facture 2007 est estimée à 2'000'000.-, participation aux programmes d'insertion comprise.

Le budget 2007 mentionne toutefois encore des charges d'amortissement et d'intérêts liés au CIFOM dans la mesure où les négociations entre les trois Villes et l'Etat pour la reprise des bâtiments du secondaire 2 n'ont malheureusement toujours pas abouti. Ces charges devraient toutefois être couvertes par des montants de loyer.

Enfin, les mesures envisagées par le Conseil d'Etat dans le domaine des transports scolaires (suppression des subventions), de l'incitation aux retraites anticipées (pour la Ville, ce projet concerne les enseignants) et des mesures de réinsertion (cotisation de 0,3 % sur les salaires et subventions à l'engagement de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale) n'ont pas été intégrées au budget vu les incertitudes liées à leur entrée en vigueur et aux effets budgétaires qu'elles produiraient cas échéant.

Sans ces éléments, **les effets liés à des décisions et factures de l'Etat se traduisent par une détérioration nette du budget 2007 de l'ordre de 0,5 million de francs (1,1 million sans l'amélioration découlant des fermetures de classes)**.

Une évaluation des évolutions découlant du contexte financier, des décisions de l'Etat et des décisions prises par le Conseil communal figure à la fin du présent rapport. Il illustre en résumé que **les améliorations apportées par le Conseil communal se montent à près de 6 millions de francs**.

3.5. Contexte financier à venir

Bien qu'en amélioration de près de 2,1 millions de francs par rapport à celui de l'exercice précédent, le budget 2007 de la Ville continue de traduire une situation extrêmement grave. Non seulement, il affiche un déficit de 12,7 millions de francs en période de haute conjoncture. Mais il inclut encore plusieurs mesures d'amélioration qui ne pourront pas être répétées longtemps et d'autres facteurs de détérioration sont attendus pour les exercices futurs.

L'effort fourni par SIM pour accorder aux actionnaires une ristourne sur la facture de l'éclairage public (1,6 million), ne saurait être répété durant plusieurs exercices vu l'augmentation des prix d'approvisionnement électrique et la baisse des marges de la société.

Le versement par SIM du solde de la réserve constituée pour les installations électriques intérieures (0,25 million) ne pourra par définition intervenir qu'une seule fois.

Le prélèvement à la provision pour réparation des logements (0,6 million) ne pourra lui non plus être répété dans la mesure où cette réserve devrait être épuisée à la fin de l'exercice 2007.

Les efforts demandés à la fonction publique et à la caisse de pensions (voir plus loin) sous la forme de contribution obligatoire sur les traitements (2,5 %) et de réduction de cotisation (-1,6 point) ne peuvent être envisagés que temporairement.

En outre, l'augmentation des absences liées à des maladies et accidents font attendre des augmentations de charges de plusieurs centaines de milliers de francs en matière d'assurances perte de gain.

Au plan cantonal, si la correction de la progression à froid ne devra pas être opérée en 2007, elle interviendra à coup sûr en 2008 dans le cadre d'une révision complète de la législation fiscale. Les estimations réalisées font état d'une baisse de 3,6 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (soit environ 2,3 millions) pour une correction du barème découlant d'une inflation de 5 % depuis la dernière correction.

L'augmentation des recettes des personnes morales à La Chaux-de-Fonds et le maintien de la fiscalité à un indice 70 laisse par ailleurs penser que le produit de la péréquation devrait encore s'amenuiser dans les prochaines années.

Enfin, l'accumulation de déficits engendre une augmentation chronique de l'endettement et, avec lui, des charges d'intérêt, qui se poursuivra encore quelques années, quel que soit le niveau des taux d'intérêts.

Avec une fortune épuisée et des possibilités qui se restreignent de vente d'actifs avec réalisation de plus-values, l'impasse financière annoncée par le Conseil communal en 2005 se rapproche, et ce malgré les efforts très importants fournis pour assainir et réaliser des économies dans tous les secteurs.

3.6. Comparaison des charges et recettes par communes

Comme cela a déjà été souligné à plusieurs occasions, les efforts d'économies et de rationalisation ne pourront à eux seuls résoudre l'ensemble du problème financier dès lors que La Chaux-de-Fonds affiche, malgré sa fonction de Ville, des charges inférieures à la moyenne des communes et souffre principalement d'une insuffisance de ressources.

A ce titre, il paraît utile de rappeler quelques indicateurs, tirés du rapport annuel de gestion du département de la justice, de la sécurité et des finances.

Indications en francs par habitant, année 2004

	Neuchâtel	62 communes	Le Locle	La Chx-de-Fds
Revenu des pers. morales	1266	432	523	228
Revenus, en tout	4334	3291	3280	3135
Charges, en tout	16739	8626	6874	9825
Dette	21541	10832	14324	11828

Le Conseil communal entend donc poursuivre aussi les efforts en direction d'un renforcement démographique et économique de la Ville, seule voie à même d'assurer à terme le rétablissement de finances saines en préservant à La Chaux-de-Fonds les principales fonctions d'une Ville. Ces efforts doivent à ses yeux être complétés d'un véritable programme de rééquilibrage régional établi au niveau cantonal (voir chapitre 8 ci-après).

4. Mesures d'assainissement

Poursuivant sur la voie de la réforme de l'administration et de la révision systématique des prestations, le Conseil communal a pu introduire dans le budget 2007 les premières conséquences financières d'importantes réformes structurelles et d'efforts d'économies touchant à tous les domaines.

4.1. Inventaire des mesures prises

Certaines de ces mesures ont été détaillées dans le rapport du Conseil communal en réponse à une motion UDC, à un postulat libéral-radical et aux recommandations de la commission financière, soumis à votre Conseil le 22 novembre 2006. D'autres, telles que la réforme de la police, ont fait l'objet de précédents rapports à votre attention et les rapports des sous-commissions de la commission financière évoquent celles qui ont pu être présentées à l'occasion des réunions de ces sous-commissions.

Parmi les plus importantes, citons néanmoins les suivantes :

- réforme de l'organisation de la police et mise en place du nouveau service de la sécurité publique;
- regroupement de différents ateliers de serrurerie et de menuiserie ;
- intégration de l'économat communal à celui de l'Etat ;
- regroupement du contrôle des habitants avec la chancellerie ;

- réorganisation des services de l'hygiène et de l'environnement, de l'énergie et d'urbanisme, induisant notamment la suppression de prestations telles que le contrôle des champs et des activités d'abattage, transférés à l'Etat ;
- réorganisation du secrétariat aux affaires culturelles, préparant une réorganisation plus vaste de l'administration des musées ;
- suppression de l'allocation d'hiver et réduction de l'allocation communale induisant une nouvelle réduction de charge de l'ordre de CHF 110'000.- après celle de CHF 170'000.- intervenue en 2006 ;
- vente du dernier immeuble industriel propriété de la Ville permettant, outre la réalisation d'une plus-value, une économie de l'ordre de CHF 50'000.-/an ;
- reprise par la gérance de mandats confiés précédemment par la caisse de pensions à des gérances privées.

En outre, des réductions de subventions ont été décidées dans de nombreux domaines. Le soutien au Carnaval a ainsi été supprimé, les subventions aux télévision et radio régionales ont été abaissées dans des proportions importantes, la réduction progressive du soutien à la Fondation Arc-en-Scènes décidée l'an dernier a été poursuivie, la contribution volontaire à Tourisme neuchâtelois a été remise en question et de nouvelles baisses ont été appliquées dans plusieurs subventions sociales, économiques, sportives et culturelles. Le Conseil communal vous propose aussi de proroger une nouvelle fois la réduction des indemnités versées aux partis politiques.

Enfin, des réformes profondes sont en cours dans les domaines de l'informatique, de la gérance des immeubles, de l'économie et des soins dentaires, sans toutefois que les conséquences financières exactes n'aient encore pu être établies et donc introduites dans le budget 2007.

4.2. Evolution des effectifs

Les réformes entreprises se traduisent par une importante baisse des effectifs, de 74,23 postes, détaillée par services dans le tableau annexé au présent rapport.

Les principales évolutions qui peuvent être relevées entre le budget 2006 et le budget 2007 sont les suivantes :

- diminution de 3,8 postes dans la rubrique *administration*, imputable principalement au secrétariat du dicastère de la sécurité (partage d'un poste avec le SIS), à la chancellerie et au contrôle des habitants, au service financier et au service des ressources humaines ;
- diminution de 2,37 postes dans la rubrique *culture et sports*, imputable notamment au secrétariat aux affaires culturelles, à la bibliothèque de la Ville, au Musée d'Histoire, au parc d'acclimatation, et à la piscine-patinoire ;

- diminution de 1,68 poste dans la rubrique *travaux publics – immeubles*, obtenue principalement à la STEP, au service des espaces verts et au cimetière. A noter aussi dans cette rubrique des augmentations à la gérance (transfert de 0,8 poste du service financier), au service des ateliers (regroupement des ateliers de la police et des TP) et dans le domaine de l'urbanisme (conduite du dossier UNESCO) ;
- diminution de 56 postes à la rubrique *police*, obtenue principalement par le transfert de tâches de police à la police cantonale, ainsi qu'au SIS. A noter aussi le regroupement de l'ancien service de l'hygiène et de l'environnement avec celui de l'énergie et avec les tâches d'inspection de la police des constructions, de même qu'une augmentation à la protection civile, en fonction de recommandations (et de financement) cantonales ;
- diminution de 10,48 postes à la rubrique écoles, imputable aux trois degrés scolaires (enfantines, primaires et secondaires), ainsi qu'aux centres de santé et d'orthophonie.

5. Effort sollicité de la fonction publique

En matière de conditions salariales, le Conseil communal s'est trouvé, cette année encore plus que par le passé, confronté à des contradictions extrêmement fortes liées à l'épuisement de la fortune nette de la Ville et aux dispositions cantonales imposant de plus grandes restrictions financières dans ce cas, d'une part, et à l'amélioration des conditions de salaires offertes dans le secteur privé et dans la fonction publique cantonale, d'autre part.

Jugeant par ailleurs qu'il était prioritaire de prévoir une application pleine et entière des mécanismes de progression salariale introduits en décembre 2005 par la nouvelle réglementation communale, le Conseil communal a sollicité un nouvel effort de la fonction publique, envisagé principalement par la prorogation de la contribution prélevée sur les traitements à hauteur de 2,5 %.

Vu le projet de caisse de pensions unique et la bonne santé de la caisse de pensions de la Ville, le Conseil communal a également proposé une réduction des cotisations à la prévoyance professionnelle.

Les importants efforts à nouveau sollicités de la fonction publique n'ont été acceptés par l'assemblée du personnel que pour autant que la question de la contribution prélevée sur les traitements puisse être rediscutée en cas d'augmentation de la fiscalité et moyennant l'inscription définitive du 5^e jour de vacances dans la réglementation. La fonction publique a également souhaité que soit renouvelé le principe d'une rencontre de tout le personnel avec le Conseil communal et a refusé que les mesures envisagées pour 2007 soient envisagées d'emblée pour plus d'un an. Enfin, elle a demandé qu'en cas de difficultés de la caisse de pensions, les « avantages » accordés aujourd'hui aux employeurs soient compensés avant que d'éventuelles mesures d'assainissement ne soient

sollicitées des employés. Aux yeux du Conseil communal, cette position des associations de personnel sont légitimes et ont dès lors été acceptées.

Au terme des négociations avec les représentants de la fonction publique, le budget 2007 prévoit l'application des principales règles suivantes :

- application pleine et entière des mécanismes de progression salariale prévus par la nouvelle réglementation, avec une moyenne de progression de 2 échelons par collaborateur ayant droit ;
- prorogation de la contribution sur les traitements à hauteur de 2,5 % du salaire brut ;
- compensation du renchérissement effectif, plafonné à un taux de 1 %, sous la forme d'un montant identique, calculé sur le salaire moyen, pour tous les niveaux de salaire, à l'exception des personnes dont le traitement est encore situé en-dessus du maximum prévu pour leur classe de traitement suite à l'introduction de la nouvelle grille salariale ;
- compensation exceptionnelle de la moitié de l'inflation, plafonnée à un taux de 0,5 %, pour les salaires situés en-dessus du maximum de la classe de traitement. Cette compensation exceptionnelle a été accordée dans le cadre de la négociation à la demande du syndicat et compte tenu de l'effort important demandé par la contribution de 2,5 %, qui s'ajoute au blocage du salaire pour cette catégorie ;
- abaissement du taux de cotisation-employeur à la caisse de pensions de 145 % à 125 % de la cotisation-employé. Dans un premier temps, le Conseil communal avait envisagé de réduire aussi bien les cotisations-employeur que les cotisations-employé, la réduction de la cotisation des employés étant accordée en compensation partielle du renchérissement. La variante qui vous est proposée (et qu'il vous revient de ratifier en votant l'arrêté annexé) a finalement été préférée à cette première proposition dans la mesure où elle permet de confirmer le principe de la compensation du renchérissement. A noter que cette réduction des prestations n'aura aucun impact sur les rentes et qu'elle conduira, toutes choses égales par ailleurs, à un abaissement du taux de couverture de la caisse de pensions de 0,7 point. Vu les écarts de taux de couverture entre les trois caisses de pensions publiques du canton et l'échéance du projet de caisse unique, cette solution ne met pas en péril la santé de la caisse et permet même de rapprocher les taux de cotisations de la CPC de ceux pratiqués par la caisse de l'Etat. La baisse du taux de cotisation a en outre été acceptée par le comité de la caisse de pensions par 11 voix contre 3 ;
- octroi d'un jour supplémentaire de vacances dès 2007, fixé la première année le vendredi 2 mars – qui verra la plupart des services fermés – de façon à réduire l'impact de ce jour supplémentaire sur la marche de la majorité des services. Cette revendication syndicale d'arriver à 5 semaines pleines de vacances (respectivement 6 et 7 semaines en fonction de l'âge) avait été formulée l'an dernier déjà et le Conseil communal avait admis de reprendre la question pour les exercices 2007 et suivants ;

- rattrapage accéléré (quatre échelons au maximum, plutôt que les deux prévus par la réglementation) pour les personnes dont le traitement est situé en-dessous du minimum prévu pour leur classe de traitement. Le Conseil communal a en effet choisi de donner la priorité en 2007 au rétablissement de situations « normales » dans le cadre de DECF, de façon à terminer au plus vite l'introduction des nouvelles références salariales et à éviter de s'exposer à des prétentions pour inégalités de traitement.

Le Conseil communal tient à insister une nouvelle fois sur l'importance des efforts sollicités de la fonction publique depuis maintenant plusieurs années, en ce qui concerne les conditions salariales comme les conditions de travail en général, et comme enfin la perpétuelle remise en question des méthodes de travail et des prestations. Il tient à souligner également que ces efforts sont certes imposés par la très grave situation financière que connaît la Ville, mais qu'ils ne sauraient être considérés comme normaux ou comme faisant partie intégrante d'une politique du personnel voulue par l'Exécutif.

Enfin, le Conseil communal ne peut que réitérer sa reconnaissance aux collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique pour l'ouverture manifestée par rapport aux sacrifices et à l'engagement qui lui sont demandés et saluer le climat constructif dans lequel se déroulent les négociations avec les représentants du personnel.

6. Evolution de la fortune nette

Conformément aux principes de la législation cantonale, un déficit du compte de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Or, au terme de l'exercice 2006, dont le budget était déficitaire d'environ 15 millions de francs, la fortune nette de la Ville aurait dû être épuisée, imposant par là un budget 2007 équilibré.

Toutefois, selon les prévisions de bouclage, l'exercice 2006 devrait être plus favorable que les prévisions budgétaires et se terminer avec un déficit limité à 13 millions de francs. En outre, des opérations affectant la fortune nette sont intervenues durant l'exercice ou sur le point de pouvoir être comptabilisées, et autorisent encore un léger déficit. En résumé, la situation de la fortune nette de la Ville peut être appréhendée de la façon suivante :

Opérations sur la fortune 2006 (plus-values réalisées, non intégrées à la prévision de boucllement)

vente d'actions	+ 500'000.-
vente de terrains (Plaisance, Sellita, etc)	+ 660'000.-
vente Immeuble Bel-Air 51	+ 260'000.-
vente Immeuble Jacob-Brandt 61	+ 450'000.-
autres	+ 580'000.-
Total des plus-values :	+ 2'450'000.-

Résumé de l'état probable de la fortune

Fortune nette au 31.12.2005	14,6 mios
Déficit projeté de l'exercice 2006	-13,0 mios
Opérations affectant la fortune nette en 2006 :	+ 2,4 mios
Fortune nette projetée au 31.12.2006 :	4 mios

Déficit du budget 2007 (après améliorations déjà estimées) - 12,7 mios

Ecart à combler 8,7 mios

Comme il l'a signalé à la commission financière, le Conseil communal pense être en mesure d'aboutir d'ici à la fin du premier trimestre 2007 dans deux dossiers importants donnant lieu à la réalisation de plus-values conséquentes et à la possibilité de remplir les conditions imposées par l'Etat pour autoriser la dissolution partielle d'une réserve constituée à la constitution de SIM SA.

La première mesure envisagée tient à la vente des actions du groupe E, dont l'acquisition est en cours de négociation avec SIM SA. L'opération s'inscrit à la fois dans la perspective de la constitution du projet SIRUN (réunion des services industriels des Montagnes et de Neuchâtel) et dans la volonté de maintenir les actions détenues par les collectivités neuchâteloises en mains neuchâteloises malgré les réticences de l'Etat de s'en porter acquéreur. Plusieurs parties doivent donner leur accord au principe de la vente et le prix de la transaction fait également l'objet de discussions, en particulier avec la fiduciaire qui accompagne le projet SIRUN.

La seconde mesure sur laquelle travaille le Conseil communal tient à la vente de 7 % environ des actions de SIM SA au Locle, permettant ainsi de rétablir une répartition du capital conforme au poids économique de chaque Ville dans la société (75 % - 25 %). Cette opération s'inscrit également dans la perspective du projet SIRUN et, outre les effets financiers découlant du prix de l'action encore à déterminer, doit permettre d'obtenir l'autorisation de l'Etat pour procéder à la dissolution d'une partie de la réserve constituée par la Ville à la création de la société.

Les effets de ces deux opérations sur la fortune nette de la Ville seront vraisemblablement au moins équivalents au montant de 9 millions

manquant pour rendre le budget 2007 acceptable. L'état d'avancement de ces dossiers rend suffisamment vraisemblable la réalisation de cette condition, de sorte que le budget 2007 constituerait un nouvel exercice formellement acceptable grâce à des mesures comptables venant compléter les efforts très importants d'assainissement fournis par le Conseil communal.

7. Budget des investissements

Concernant le budget des investissements, le Conseil communal s'est à nouveau astreint à réduire le volume projeté au strict nécessaire, de façon à contenir dans la durée la charge d'amortissements qui constitue l'une des sources de détérioration des comptes de fonctionnement au cours des dernières années.

Chiffré régulièrement à plus de 25 millions entre 2001 et 2005, avec une pointe à 30,5 millions en 2003 (résultats des comptes), le compte des investissements doit en effet aussi être réduit en tenant compte de l'abaissement du niveau fiscal de 100 à 70 intervenu en 2005 en lien avec l'opération de désenchevêtrement.

Ainsi, les investissements nets budgétés sont limités à 19,3 millions de francs pour l'exercice 2007, soit encore en diminution par rapport aux deux budgets précédents (24,4 millions en 2006 et 44,5 millions en 2005).

Par rapport au budget de l'année précédente, les crédits spéciaux (4,16 millions) sont encore en diminution de plus de 1,3 millions de francs. La part 2007 des crédits déjà accordés par le Conseil général (3,5 millions) est inférieure de près de 10 millions de francs, alors que les nouveaux crédits sollicités (12 millions) sont en progression de 6 millions de francs environ, mais encore de moitié inférieurs à l'enveloppe budgétée en 2005.

Cette évolution traduit la priorité donnée l'an dernier à la terminaison des crédits en cours. Ce choix a toutefois conduit à reporter d'importantes dépenses sur les exercices futurs. Des arbitrages sévères ont dès lors dû être effectués cette année encore pour aboutir à une enveloppe compatible avec la capacité financière de la Ville. Le Conseil communal a ainsi écarté environ deux tiers des dépenses sollicitées par les services.

A noter encore que, sur l'enveloppe de 19,3 millions budgétée, environ un tiers (6,5 millions) n'aura aucune influence sur les résultats futurs du compte de fonctionnement dans la mesure où, soit les charges induites seront couvertes par des subventions ou des taxes, soit les dépenses en question ne donneront lieu à aucune charge d'amortissement.

Comme il l'a mentionné dans son rapport du 8 novembre dernier à votre attention (en réponse aux motion UDC, postulat radical-libéral et recommandations de la commission financière), les priorités fixées par le

Conseil communal pour procéder aux arbitrages budgétaires ont porté principalement sur l'entretien, l'adaptation et la remise à niveau des infrastructures existantes, sur l'accompagnement de projets d'investissements privés et sur des dépenses dont les recettes ou économies attendues permettent de couvrir dans une large mesure les charges d'intérêt et d'amortissement générées.

Au vu de la situation conjoncturelle relativement positive et du volume des investissements privés qui en découle, la limitation des investissements de la Ville ne devrait pas avoir de répercussions trop négatives sur la marche de l'économie régionale.

8. Nécessité d'un rééquilibrage régional et d'un effort d'assainissement et de développement

Comme il l'a affirmé depuis plusieurs exercices, le Conseil communal est convaincu que l'assainissement des finances de la Ville passe par la conjonction de plusieurs actions, et en particulier :

- la poursuite de la recherche systématique d'améliorations et d'économies ;
- un effort extraordinaire d'assainissement ;
- le renforcement des ressources économiques et démographiques de la région, seul à même de contribuer durablement au renforcement des ressources financières de la collectivité.

Dans cette perspective et en plus des efforts de rationalisation qu'il entend poursuivre, le Conseil communal a d'ores et déjà sollicité du Conseil d'Etat la définition d'un véritable programme de rééquilibrage régional, considérant que les dépenses de la Confédération et du Canton, ainsi que les dépenses privées qui en découlent, alimentent aujourd'hui plus qu'elles ne réduisent les disparités régionales. Les analyses du Conseil communal ont en effet montré que l'asphyxie progressive de la région conduirait à un affaiblissement de tout le canton et que, si l'on attendait de la première Ville du canton qu'elle joue son rôle moteur du développement cantonal et régional, il convenait d'inscrire ce rôle dans une stratégie cohérente et équilibrée. Plusieurs pistes de réflexion et d'actions ont ainsi été soumises au Conseil d'Etat, avec lequel des discussions sont prévues à fin novembre déjà.

Parallèlement, le Conseil communal ne peut que constater qu'avec les ressources limitées qui sont celles de la Ville aujourd'hui, certaines opportunités de développement risquent d'être manquées, faute de pouvoir les saisir par manque de moyens financiers. Le Conseil communal a dès lors d'ores et déjà indiqué à la commission financière du Conseil général qu'il entendait reprendre avec elle l'étude d'un éventuel programme d'assainissement et de développement qui permettrait à la Ville de retrouver de véritables perspectives. Dans la mesure où la situation immédiate du budget 2007 n'impose pas que ces questions

soient abordées dans l'urgence, elles pourront être reprises au cours du premier trimestre 2007.

9. Conclusion

Engagé depuis plus de deux ans dans un programme de réforme et d'assainissement qui se traduit par une amélioration régulière des comptes et budgets qu'il vous présente, le Conseil communal ne peut que constater cette année encore que la situation des finances de la Ville, certes engagée sur le bon chemin, reste encore très grave. Il se doit de relever de surcroît que des risques de nouvelle dégradation financière planent sur les exercices à venir.

Le déséquilibre structurel auquel nous sommes confrontés a dès lors demandé la poursuite, et même l'intensification, des efforts sollicités de toutes parts, qu'il s'agisse de la fonction publique comme de toutes les composantes de la population.

Néanmoins, ces efforts resteront insuffisants en regard de l'ampleur et de la gravité de la situation, qui dépasse aujourd'hui clairement la seule volonté des autorités politiques de la Ville. Avec un budget dont des composantes de plus en plus nombreuses dépendent de décisions de l'Etat ou d'autres collectivités et avec l'ampleur des déséquilibres économiques générés par les dépenses de la Confédération et du canton, l'assainissement des finances de La Chaux-de-Fonds devra, un jour ou l'autre, donner lieu à des réflexions d'ordre plus général. Il en va d'ailleurs non seulement de l'assainissement des finances de la Ville, mais de la santé économique et financière de tout le canton et de la région.

A défaut, cela reviendrait à admettre que, indépendamment du rôle joué par chacun et de l'importance relative des dépenses des collectivités, les efforts de redimensionnement auxquels tout le canton doit aujourd'hui s'atteler sont attendus en priorité de ceux qui disposent déjà des plus faibles ressources.

Le Conseil communal est toutefois déterminé à réaffirmer et à asseoir le rôle de pôle urbain principal que peut et doit jouer notre Ville dans le canton de Neuchâtel et au cœur de l'Arc jurassien. Il a pour cela besoin du soutien du Conseil général et de la mobilisation de toute la population. Dans cette perspective, il se réjouit du retour à une plus grande sérénité et à un climat plus constructif dans le travail de la commission financière depuis quelques mois.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et du budget 2007 de la Ville, et à adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe au rapport du Conseil communal
Estimations des évolutions 2006-2007 sous contrôle ou non de la Ville

	détériorations	améliorations
Impôts		-4.5
péréquation	1.0	
intérêts	2.8	
disparition mesures exceptionnelles 06	2.4	
mesures sous maîtrise de l'Etat	1.1	
dont : transports 0.3		
salaires enseignants 1.0		
(dont à déduire env. 600'000.- fermeture classes)		
aide sociale 1.1		
crèches 0.1		
mesures d'intégration -0.2		
augmentation nette des subventions scolaires -1.2		
renchérissement	0.4	
progressions salariales (échelons et primes)	0.6	
Evolution hors maîtrise du Conseil communal	8.3	-4.5
soit une détérioration de	3.8	
Améliorations apportées par le Conseil communal		-5.9
dont : contribution 2.5 % sur les traitements -1.0		
abaissement des cotisations de la CPC -0.5		
ristourne SIM SA éclairage public -1.6		
allocations communale et d'hiver -0.1		
réorganisation police -0.5		
fermeture classes -0.6		
autres améliorations/détériorations -1.6		
(chancellerie, éconamat, gérance, ateliers, culture, subventions, etc.)		
Variation du résultat du compte de fonctionnement		-2.1